



Falsification plaque immatriculation

Par **smick06**, le **31/01/2012 à 14:10**

Bonjour,rnrnje viens de passer en audition car j'ai falsifier mes plaque d'immatriculation en transformant un 6 en 8 avec du scotch car il me restait plus que 1 point sur mon permis de conduire et donc une autre personne a reçu des amende et ma voiture. ma voiture a été prise en photo sur la voie public par la gendarmerie. ils sont venu me chercher, j ai avoué avoir trafiquer mes plaques, et je passe en jugement le 24 février 2012 en CRPC réprimé par l article L.317-4-1 et L.224-12 C.route j'aimerais savoir si d'autre personne ont eu se cas, qui peut me défendre, que doit-je faire, et quel sont les risques merci bc.

Par **Tisuisse**, le **31/01/2012 à 18:58**

Bonjour,rnrnQui peut vous défendre ? un avocat bien sûr.rnrnCe que vous risquez :rn- une amende fixée par le tribunal correctionnel, maxi 30.000 € (je dis bien trente mille),rn- 3 ans de suspension de votre permis,rn- 6 points de retrait, ce qui va entraîner l'invalidation de votre permis,rn+ des peines annexes.

Par **Titibo**, le **05/09/2014 à 15:46**

Que t'es-il arrivé suite à ton passage au tribunal?